



Conseil d'administration du 29 juin 2023  
Membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 36  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de voix : 40  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023-17  
**APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
DU PARC NATIONAL DE FORETS**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 16 juin 2023, s'est tenu le 29 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant le rapport social unique 2022 de l'établissement public préalablement mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote favorable à l'unanimité,

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve le rapport social unique 2022 de l'établissement public du Parc national de forêts, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 29 juin 2023.

Le directeur

  
Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

  
Nicolas SCHMIT